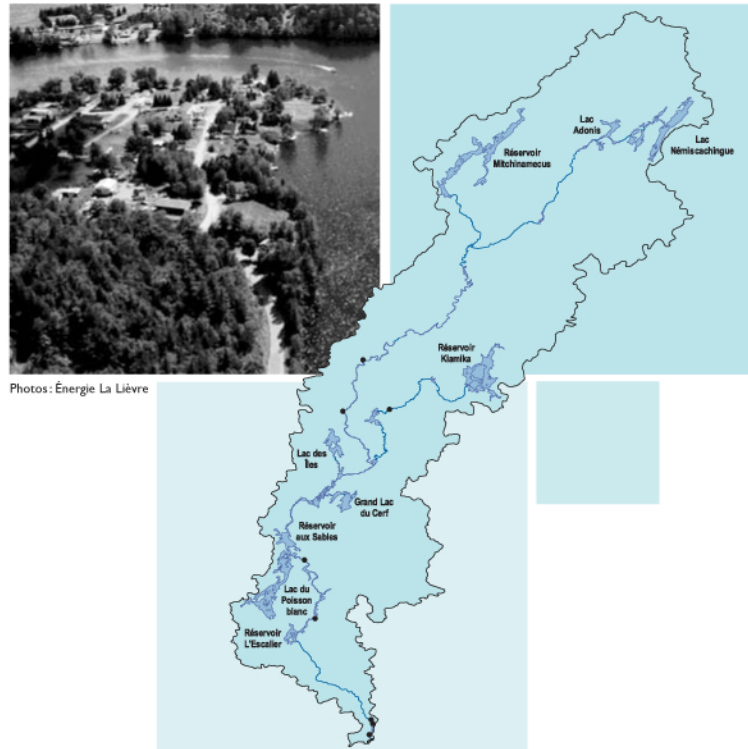




Pour la qualité de l'eau du...

# bassin versant de la Lièvre

**DIAGNOSTIC ET ENJEUX**  
AVRIL 2006



Photos: Énergie La Lièvre

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

C'est avec fierté que le COBALI dépose aujourd'hui le deuxième document de son *Plan directeur de l'eau (PDE)*, le *Diagnostic et le choix des enjeux*. Cette étape nous permet de nous situer sur le terrain, puisqu'elle soulève les problématiques les plus importantes observées sur le territoire du bassin versant, et surtout parce qu'elle détermine, après une large consultation de la population et un consensus unanime des divers acteurs de l'eau, les enjeux prioritaires auxquels nous devons nous attaquer.

Les prochains mois nous permettront, à partir de ces enjeux, de construire un plan d'action qui sera aussi soumis à la consultation, et qui complétera le PDE. Ce document global sera alors déposé pour approbation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), ouvrant la porte à la conclusion de « Contrats de bassin » avec les intervenants concernés par les enjeux soulevés.

Il me fait plaisir de vous présenter l'équipe de rédaction de ce document. D'abord, notre coordonnatrice, Janie Larivière, dévouée et efficace, qui a procédé à l'essentiel de sa rédaction. Elle a été appuyée dans ce travail par le sous-comité du PDE, composé, en plus de Mme Larivière, de M. Marc-Antoine Montpetit et de Mmes Marie-Claude Savoie et Nicole Robitaille-Carrière ainsi que de moi-même.

Je remercie le comité sectoriel responsable de l'environnement du Conseil régional des élus des Laurentides pour sa contribution financière à la réalisation de cette étape du PDE et à la production du présent document. Je remercie également les administrateurs du COBALI, qui ont déterminé un choix de départ pour les priorités, ont participé aux rencontres de consultation et ont contribué à la version finale du document. Merci aussi aux experts, dont la liste apparaît au document, qui nous ont éclairé de leurs judicieux conseils. Surtout, merci à toutes celles et tous ceux qui ont pris part à la consultation, puisque sans leur participation et leur engagement, les beaux projets du COBALI resteraient lettre morte.



Claire Lalande,  
Présidente

## TABLE DES MATIÈRES

<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>IV</b>
<b>LISTE DES ANNEXES .....</b>	<b>IV</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>V</b>
<b>1. DIAGNOSTIC.....</b>	<b>7</b>
1.1 Rencontre avec les experts.....	8
<b>2. RENCONTRES DE CONSULTATION PUBLIQUE.....</b>	<b>13</b>
2.1 Outils de communication.....	15
<b>3. CHOIX DES ENJEUX.....</b>	<b>16</b>
3.1 Enjeu 1 = Diminution de la qualité de l'eau.....	17
3.2 Enjeu 2 = Érosion des rives.....	17
3.3 Enjeu 3 = Destruction des habitats fauniques.....	18
3.4 Enjeu 4 = Recherche d'information.....	20
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>20</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>22</b>

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1 :</b>	Liste des participants à la rencontre des experts.....	<b>9</b>
<b>Tableau 2 :</b>	Organisation des rencontres de consultation publique.....	<b>13</b>
<b>Tableau 3 :</b>	Participation aux rencontres de consultation publique.....	<b>14</b>

## LISTE DES ANNEXES

<b>Annexe 1 :</b>	Diagnostic - version présentée à la rencontre des experts.....	<b>23</b>
<b>Annexe 2 :</b>	Diagnostic - version présentée aux rencontres de consultation publique.....	<b>24</b>
<b>Annexe 3 :</b>	Bilan des commentaires spécifiques.....	<b>25</b>
<b>Annexe 4 :</b>	Diagnostic - Bilan des résultats obtenus des rencontres de consultation publique.....	<b>32</b>

## INTRODUCTION

En avril 2005, le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) a publié un document représentant le portrait multi-ressources du territoire du bassin versant. Ce document correspond à la première étape de réalisation du Plan directeur de l'eau que tous les organismes de bassin versant (OBV) prioritaires doivent produire pour instaurer progressivement sur leur territoire une gestion intégrée de l'eau. Ce choix de bassins versants identifiés comme prioritaires a été fait par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) suite à l'adoption de la Politique nationale de l'eau en novembre 2002. Cette approche par bassin versant se veut une gestion participative, volontaire et engagée des acteurs de l'eau. Et ces acteurs, ce sont les municipalités régionales de comté (MRC), les villes et municipalités, certains ministères et sociétés d'État, les citoyens, les usagers des milieux agricole, industriel et forestier, les groupes environnementaux, les nations autochtones et les associations de pêcheurs et de protection des lacs, dont le rôle influe de près ou de loin sur la pérennité de l'eau (MENV, 2004).

Depuis sa fondation en 2003, le COBALI travaille activement à l'élaboration de son Plan directeur de l'eau (PDE), un outil de planification qui permettra d'entreprendre une gestion efficace de l'eau et des écosystèmes aquatiques à l'échelle du bassin versant, en coordonnant les actions à entreprendre (ROBVQ, 2004). Le PDE se compose de plusieurs étapes, soit l'élaboration d'un portrait du bassin versant, l'établissement d'un diagnostic, le choix d'enjeux prioritaires, la détermination des objectifs et des indicateurs et finalement la production d'un plan d'action qui fait état des moyens d'action envisagés avec les acteurs de l'eau via la signature de Contrats de bassin.

Suite à la réalisation du portrait de la rivière du Lièvre, le sous-comité du COBALI responsable de la réalisation du PDE, a procédé à l'analyse du bassin versant afin de faire ressortir une liste de problématiques liées à l'eau, qu'elles soient d'ordre environnemental, sociale ou économique. Par la suite, ces problématiques ont été reliées à une série de causes possibles.

Le présent document expose la méthodologie utilisée au cours de l'élaboration du diagnostic et du déroulement de la période de consultation auprès du public. Suite à ce processus de consultation, des enjeux prioritaires ont été sélectionnés et adoptés par le Conseil d'administration du COBALI en mars 2006.

## 1. DIAGNOSTIC

Le but du diagnostic est de développer une compréhension générale, mais suffisante, de chacun des problèmes, pour qu'il soit facile de déterminer les solutions qui peuvent aider à les résoudre de la façon la plus durable possible. Sa finalité est de faciliter la détermination et le choix des projets qu'il faut mettre en œuvre pour résoudre les problèmes liés à l'eau et aux écosystèmes associés (MENV-b, 2004).

Le processus d'élaboration du diagnostic a débuté au mois de juin 2005. Le sous-comité du PDE a passé en revue le portrait du bassin versant afin d'y relever les points où des problématiques sont en lien avec la ressource eau. À partir de cet exercice une première liste de problématiques a été établie.

Pour chacune des problématiques, des causes ont été identifiées. Le sous-comité du PDE constate alors que plusieurs des causes énumérées se répètent d'une problématique à l'autre. Afin de bien visualiser le diagnostic, un tableau est construit avec en ordonnée la liste des problématiques et en abscisse une liste de causes possibles. Des points de repères sont ajoutés pour relier une problématique à ses causes parmi celles qui apparaissent au tableau. Une première version du diagnostic est présentée aux membres du Conseil d'administration en août 2005. Suite aux commentaires reçus des administrateurs (ex. : séparer les notions d'inondation et d'étiage pour que chacune devienne une problématique en soi, ajouter la problématique de la baisse d'eau constante de certains plans d'eau), le tableau du diagnostic est modifié et contient à ce stade une liste de 14 problématiques.

Les étapes de la planification et de la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau sont identifiées dans un cycle appelé *Cycle de gestion intégrée de l'eau par bassin versant*. Ce cycle d'une durée variant entre 6 et 8 ans permet de cibler des préoccupations majeures, d'établir un plan d'action qui permet d'atteindre les objectifs préalablement définis de manière concertée et de procéder à la signature de Contrats de bassin avec les organismes du milieu pour mettre le PDE en application. Afin d'amorcer un premier cycle de la gestion intégrée de l'eau, le COBALI doit identifier des problématiques prioritaires qui deviendront les enjeux qui seront la base du développement d'une vision partagée du devenir des ressources en eau du bassin versant.

Pour procéder à la détermination des problématiques prioritaires, le sous-comité du PDE a demandé en tout premier lieu aux administrateurs du COBALI de faire un exercice de priorisation. Pour y

parvenir, des critères sont établis afin d'orienter leur réflexion. Ces critères serviront également à la sélection des enjeux retenus à la fin du processus de consultation publique.

Critères adoptés par le Conseil d'administration pour la sélection des problématiques prioritaires :

1. Faisabilité :
  - pouvoir d'agir du COBALI ;
  - pouvoir d'agir des intervenants régionaux concernés ;
  - coûts raisonnables ;
2. Bien commun :
  - l'enjeu retenu n'est pas nuisible à l'intérêt public général ;
  - l'enjeu retenu ne l'est pas au détriment d'un autre enjeu ;
  - l'enjeu retenu s'inscrit dans le cadre du développement durable (développement « qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs », selon Brundtland) ;
3. Nombre restreint d'enjeux :
  - trois enjeux visant des actions concrètes ;
  - un enjeu visant la recherche d'informations.

En même temps que cet exercice de priorisation, le sous-comité du PDE a demandé aux administrateurs de sélectionner à titre indicatif trois causes par problématique qui selon eux sont les causes sur lesquelles le COBALI devrait bâtir son plan d'action (annexe 1).

Lors de cet exercice, les administrateurs ont retenu les problématiques suivantes :

- Diminution de la qualité de l'eau
- Destruction des habitats fauniques (frayère et avifaune)
- Érosion des rives

Pour ce qui est de l'enjeu lié à la recherche d'information, c'est le thème du rejet des eaux usées des municipalités qui a été priorisé par le Conseil d'administration.

## **1.1 Rencontre avec les experts**

Une rencontre d'experts a été organisée avec comme objectif principal de valider et de corriger avec eux la détermination des causes reliées aux problématiques soulevées découlant du portrait du bassin versant de la Lièvre. Dix personnes ont participé à cette rencontre qui a eu lieu le 5 octobre 2005.

Tableau 1 Liste des participants

Nom	Organisme
Daniel Dubuc	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Louis Bétournay	Ministère de la Sécurité publique
Pierre Dufort	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
Michel Chalifoux	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune –secteur Forêt
Louise Nadon	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune –secteur Faune Québec
Yannick Gignac	Ministère des Affaires municipales et des Régions
Nicole DesRoches	Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais
Patricia Clavet	Centre d'Expertise Hydrique du Québec
Jean Labelle	MRC d'Antoine-Labelle
Frédéric Tremblay	Ville de Gatineau

Les commentaires émis par les participants ont été relevés et utilisés pour modifier le tableau du diagnostic en une version plus adaptée à la réalité du territoire du bassin versant de la rivière. Il faut noter que ces commentaires seront aussi très utiles dans l'élaboration des objectifs et du plan d'action à venir. Comme modifications majeures découlant de la rencontre avec les experts, il y a le retranchement de trois problématiques de la liste initiale. Le sous-comité du PDE a jugé que la problématique de la turbidité peut être incluse dans celle de la qualité de l'eau. Même constat pour la problématique sur la diminution du poisson qui peut être incluse dans celle traitant de la destruction des habitats fauniques. Finalement la problématique sur la baisse d'eau constante de certains plans d'eau représente un cas isolé et des solutions sont déjà envisagées pour remédier à la situation. Le sous-comité du PDE a aussi effectué des modifications, suite aux commentaires des experts, au niveau de la liste des causes. Les thèmes de développement domiciliaire (cause A) et de développement de villégiature (cause B) ont été regroupés en une seule cause. La terminologie déboisement des rives (cause D) a été modifiée par dénaturalisation des rives afin d'y inclure tous les changements qui peuvent survenir dans une bande riveraine (remplissage, changement de configuration, coupe d'arbres...). La cause sur les billes flottantes a été retirée et insérée dans la colonne "Autres" pour la problématique à laquelle cette cause était reliée. L'ordre des colonnes a également été modifié afin de rassembler les causes issues de l'activité humaine et de mettre ensemble ceux dites plus naturelles.

Ce nouveau diagnostic issu de la rencontre des experts a été présenté aux membres du Conseil d'administration lors d'une réunion en novembre 2005. Les administrateurs ont apporté seulement des changements mineurs et ils ont donné leur aval pour acheminer le diagnostic modifié en consultation

publique (annexe 2) avec la liste des problématiques ci-dessous. Une courte définition a été élaborée pour chacune afin que tous les participants en aient la même compréhension:

1- Diminution de la qualité de l'eau

Quand on parle de la qualité de l'eau, on se réfère la plupart du temps à des critères pour l'eau potable, posant un risque à la santé des personnes qui la consomment, c'est-à-dire au taux de coliformes fécaux ou de bactéries quelconques et à la présence de nitrites, de nitrates, de phosphore, de pH et de métaux lourds. Ici, dans l'expression « Qualité de l'eau », on veut également traiter de l'apparence visuelle de l'eau, comme par exemple l'identification d'endroits où l'on remarque une grande quantité de sédiments en suspension qui peuvent causer de la turbidité.

2- Érosion des rives

L'érosion des sols en bordure des plans d'eau est un phénomène naturel; elle se traduit par de la perte de matériel provenant du sol de la zone terrestre. Cependant, le phénomène peut être accéléré ou amplifié par l'activité humaine. Il a alors un impact, notamment, sur la qualité de l'eau, sur sa température, et donc sur les habitats fauniques.

3- Destruction des habitats fauniques

Des modifications du milieu naturel, comme par exemple, le remblayage de milieux humides, la construction de routes ou de résidences, le déboisement des rives qui entraîne de l'érosion et un réchauffement de l'eau, le marnage, surtout pendant la période de fraie, etc., peuvent affecter directement la survie de certaines populations de poissons, de certaines espèces d'oiseaux qui vivent ou nidifient près des milieux aquatiques et même de petits mammifères, de reptiles ou d'amphibiens. En plus des inconvénients ainsi causés aux activités de villégiature, de plein air, de pêche et de chasse, cette destruction menace la biodiversité des écosystèmes.

4- Inondation

Le débordement des eaux est un phénomène que personne ne souhaite vivre. Il s'agit d'abord, bien entendu, d'une question de sécurité publique. En plus du risque toujours présent pour la vie des personnes qui en sont victimes, des dommages peuvent être causés aux propriétés avec les inconvénients majeurs qui en découlent pour les riverains. De plus, les inondations entraînent des débordements d'égouts, et donc la contamination de l'eau avec propagation

possible de maladies. Une inondation cause également l'érosion des rives et la destruction d'habitats fauniques. Sur le bassin versant de la rivière du Lièvre, la présence de barrages permet dans une certaine mesure le contrôle de l'eau et diminue le risque d'inondations, mais certains secteurs demeurent à risque.

#### 5- Eutrophisation

Ce phénomène est relié au vieillissement prématuré d'un lac, par l'augmentation des apports en éléments nutritifs (particulièrement en azote et en phosphore) qui entraîne une prolifération des plantes aquatiques et une chaîne de changements dans le milieu qui peut aller jusqu'au changement des populations de poissons dans le lac. Ces apports proviennent notamment de fosses septiques non conformes ou mal entretenues, de la dénaturalisation des rives, qui favorise le réchauffement de l'eau et la propagation d'espèces nuisibles, et des engrais et fumures répandus dans les champs agricoles.

#### 6- Présence d'espèces (faune et flore) envahissantes ou introduites

Ce sont des espèces qui sont transportées de leur habitat naturel vers un nouveau milieu où elles s'adaptent facilement, car elles n'ont, à cet endroit, aucun prédateur ni maladie. En prenant la place des espèces indigènes, elles deviennent nuisibles à l'environnement.

- Au niveau des espèces végétales introduites, sur le territoire du bassin versant, on parle de la salicaire pourpre et, surtout, du myriophylle à épis.
- Pour ce qui est des espèces fauniques introduites, certaines espèces de poissons se retrouvent dans des lacs par le rejet d'appâts vivants ou l'introduction volontaire. Ils prennent peu à peu la place des espèces de poissons indigènes dans le plan d'eau. C'est le cas de la perchaude dans le réservoir Mitchinamecus et de l'éperlan arc-en-ciel dans le réservoir Kiamika.
- Quant aux espèces envahissantes, on parle de plantes et d'animaux favorisés, qui se sont mieux adaptés et dont les populations ont beaucoup augmenté, comme les goélands par l'augmentation des sources de nourriture, et le castor par la forte baisse de prédation (moins de trappeurs, moins de loups).

#### 7- Risque de mouvement de terrain

Cette notion, qu'il faut d'abord considérer sous l'angle de la sécurité publique, englobe l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique. Parmi les différents phénomènes observés, on distingue :

- les affaissements et les effondrements de cavités ;

- les chutes de pierre et les éboulements ;
- les glissements de terrain ;
- les avancées de dunes ;
- les tassements de terrain provoqués par les alternances de sécheresse et de réhydratation des sols.

Prenons le cas des terrains d'argile, que l'on retrouve surtout dans le sud du territoire du bassin versant. Lorsqu'il y a beaucoup d'eau, l'argile gonfle, et en période de sécheresse, l'argile se rétracte. C'est problématique lors de construction de bâtiments, surtout si la construction ne tient pas suffisamment compte de la nature du sol.

#### 8- Étiage / Sécheresse

Le terme étiage fait référence au niveau le plus bas des eaux ou aux plus faibles débits dans les ruisseaux et rivières lors de périodes de sécheresse prolongées. La présence de barrages permet de minimiser l'effet des étiages (en accumulant l'eau pendant les périodes de pluie pour la rendre disponible pendant les périodes de sécheresse) pour les tronçons de rivière en aval de ces derniers. On associe ce thème à celui de la sécheresse, car les impacts sont comparables : la baisse de la nappe phréatique, l'assèchement des puits, le manque de volume d'eau permettant une dilution adéquate pour le traitement des eaux pour la consommation humaine, entraînant l'interdiction de boire l'eau du robinet, les interdictions d'arrosage, les bateaux qui se retrouvent au sec, les quais qu'il faut rallonger pour rejoindre l'eau, les plages qui s'agrandissent, les alevins de poissons qui se retrouvent au sec et meurent...

#### 9- Diminution de la qualité du paysage (aspect visuel des rives)

Les paysages naturels sont constitués de l'assemblage des éléments naturels du milieu. Ils créent un sentiment d'appartenance à une région donnée et sont un atout important pour le développement du récréotourisme. Avec l'augmentation de la présence de l'homme sur le territoire, autant par le développement domiciliaire que par les activités forestières, agricoles ou autres, on remarque un changement dans les paysages; la disparition de ces milieux naturels entraîne une réduction de la diversité des paysages et de la beauté de la région.

#### 10- Nuisance pour les riverains et utilisateurs des plans d'eau

Cette problématique regroupe des inquiétudes ou des problèmes précis qui sont vécus par les riverains ou les utilisateurs des plans d'eau, les empêchant de profiter pleinement de ces plans d'eau.

## 11- Manque d'accès publics à l'eau

Il existe une tendance à la privatisation des lacs. L'accès est de plus en plus difficile à certains plans d'eau, en particulier dans le sud du bassin versant. Lorsque toutes les rives d'un plan d'eau sont privatisées, qu'il n'existe aucune rampe d'accès pour le public, ou que cette rampe d'accès n'est pas adéquate, il devient illusoire de maintenir que le plan d'eau lui-même demeure public.

## 2. RENCONTRES DE CONSULTATION PUBLIQUE

Le but des rencontres de consultation est de présenter et d'expliquer le diagnostic aux participants et de recueillir les avis et commentaires de chacun afin de bonifier et de valider le diagnostic présenté. Pour ce faire, des rencontres de groupes thématiques ont été organisées. Cette façon de procéder a permis d'éviter les situations conflictuelles, en regroupant des personnes partageant des préoccupations semblables, et de bénéficier ainsi d'un enrichissement plus significatif.

Un total de huit rencontres de consultation publique ont eu lieu au cours des mois de décembre 2005 et janvier 2006. Étant donné la superficie du territoire du bassin versant (9 542 km<sup>2</sup>), certaines rencontres ont été organisées pour un groupe donné dans les parties amont et aval du territoire, afin de rejoindre le plus de participants possibles.

Tableau 2 Organisation des rencontres de consultation publique

Groupes invités	Date	Lieu
Institutions de la société civile	6 décembre 2005	Gatineau (Buckingham)
Institutions de la société civile	7 décembre 2005	Mont-Laurier
Intervenants économiques	12 décembre 2005	Notre-Dame-du-Laus
Groupes environnementaux et fauniques	13 décembre 2005	Notre-Dame-du-Laus
Monde municipal	12 janvier 2006	Mont-Laurier
Monde municipal	19 janvier 2006	Gatineau (Masson-Angers)
Citoyens	24 janvier 2006	Mont-Laurier
Citoyens	25 janvier 2006	Gatineau (Buckingham)

Les rencontres, d'une durée d'environ deux heures, se déroulaient en deux temps. Dans un premier temps une présentation Power Point exposait la démarche du COBALI et le processus d'élaboration du diagnostic. Dans un deuxième temps, chaque problématique était abordée et les commentaires des participants étaient recueillis et notés.

De plus, les participants devaient, pour chacune des problématiques, identifier les causes les plus importantes selon eux. L'exercice final leur demandait de prioriser les problématiques identifiées dans le tableau.

Sur un total de 87 participants aux consultations publiques (tableau 3), 61 ont remis leur diagnostic avec les exercices demandés. Pour chacune des rencontres, les commentaires recueillis ont été rassemblés et consolidés (annexe 3), sauf pour la consultation des institutions de la société civile où seulement deux personnes étaient présentes.

Tableau 3 Participation aux rencontres de consultation publique

Groupes invités	Nombre de participants
Institutions de la société civile	2
Intervenants économiques	18
Groupes environnementaux et fauniques	22
Monde municipal	14
Citoyens	31

Un nouveau tableau diagnostic a été fait par le sous-comité du PDE avec les résultats du bilan de la consultation et avec l'identification des causes que les participants ont mises en évidence lors des rencontres de consultation (annexe 4).

Malgré le faible taux de participation dans certains groupes thématiques, l'exercice de consultation de la population fut très pertinent et constructif pour le COBALI. Des liens se sont établis au travers de ces rencontres avec des partenaires potentiels, des organismes intéressés et des citoyens soucieux de l'avenir de l'eau du bassin versant. Ces liens sont à maintenir et à consolider afin que la population et les différents acteurs de l'eau s'impliquent davantage dans la gestion intégrée de l'eau par bassin versant qui permettra éventuellement une gestion plus respectueuse des écosystèmes des cours d'eau du Québec.

## 2.1 Outils de communication

Le sous-comité de communication du COBALI a collaboré activement à l'organisation de la consultation par l'utilisation de différents outils de communication pour annoncer les rencontres et inviter la population du bassin versant à s'y présenter.

- La lettre d'invitation

Dans le but de faire des invitations personnalisées à des entreprises et organismes présents sur le territoire du bassin versant, le COBALI a regroupé dans un bottin une liste de contacts pour chacun des collèges électoraux. En plus de ces envois postaux, une lettre personnalisée a également été envoyée à tous les membres du COBALI pour leur faire part de la démarche du COBALI et les inviter à participer au processus de consultation publique.

- La presse écrite

Des annonces publicitaires annonçant les dates de consultation publique ont été émises pour les groupes suivants :

Trois annonces pour la consultation des intervenants économiques dans les hebdos :

L'Écho de la Lièvre (2 et 9 décembre 2005)

Le Choix d'Antoine-Labelle (2 décembre 2005)

Quatre annonces pour la consultation des citoyens dans les hebdos :

L'Écho de la Lièvre (20 janvier 2006)

Le Choix d'Antoine-Labelle (20 janvier 2006)

Le Bulletin de la Lièvre (22 janvier 2006)

et le quotidien Le Droit (fin de semaine) parue le 21 janvier 2006

Une entrevue avec une journaliste du journal L'Écho de la Lièvre a été réalisée par la présidente, Mme Claire Lalande, et l'article a paru le 10 janvier 2006.

Avant la tenue des deux rencontres de consultation pour le groupe des citoyens, des messages d'intérêt public ont été envoyés aux journaux et des parutions ont eu lieu dans les journaux suivants :

Le Droit (18 janvier 2006)

Le Choix d'Antoine-Labelle (20 janvier 2006)

Le Bulletin de la Lièvre (22 janvier 2006)

- La radio

La diffusion d'une entrevue radiophonique, annonçant la consultation, a été réalisée avec Mme Paulette Dupont le 17 janvier 2006 par la radio CFLO de Mont-Laurier.

- La télévision

La chaîne TVA, division Outaouais, a fait part de l'événement de la consultation publique qui a eu lieu pour la population de la partie aval du bassin versant.

- Internet

Une section sur la page d'accueil du site internet du COBALI annonçait la tenue des rencontres de consultation. Un lien vers un calendrier permettait de connaître les dates et lieux de chacune de ces rencontres.

### **3. CHOIX DES ENJEUX**

Suite à ce processus de consultation auprès des acteurs de l'eau et de la population et aux résultats obtenus par l'exercice de priorisation des problématiques, des enjeux sont ressortis (annexe 4). Tel que mentionné dans le Cadre de référence pour les organismes de bassin versant prioritaires du MDDEP, « le choix des enjeux traduit les préoccupations majeures des acteurs de l'eau du bassin versant et sont la base du développement d'une vision partagée du devenir de la ressource eau sur le territoire du bassin versant ».

C'est avec plaisir que le sous-comité du PDE a constaté que les problématiques retenues lors de l'ensemble des rencontres de consultation étaient les mêmes que celles que le Conseil d'administration avaient priorisées, indiquant ainsi l'unanimité des divers acteurs de l'eau quant aux enjeux prioritaires.

Au niveau de l'exercice d'identification des causes les plus importantes pour chacune des problématiques, certaines variations sont ressorties par rapport au choix des administrateurs. Rappelons que cet exercice a été demandé à titre indicatif pour que le COBALI puisse connaître le pouls de la population et des acteurs de l'eau au sujet des causes pour lesquelles ceux-ci espèrent que des actions seront posées. Dans la réalisation du plan d'action (dernière étape du PDE), des

causes précises seront identifiées et des moyens d'action seront proposés pour atteindre des résultats. Une nouvelle consultation publique aura alors lieu. Voici donc les enjeux retenus :

### **3.1 Enjeu 1 = Diminution de la qualité de l'eau**

Le développement domiciliaire et de villégiature préoccupe la population en ce qui a trait à la qualité de l'eau. On s'inquiète à savoir si la réglementation sur la protection de la bande riveraine est respectée et si la capacité de support des plans d'eau est prise en considération. Les régions des Laurentides et de l'Outaouais connaissent une forte croissance du développement domiciliaire. Les villégiateurs cherchent des terrains pour leur résidence secondaire et les bords de l'eau sont très prisés.

Les rejets d'eaux usées et contaminées sont également ciblés comme une cause dont il serait important que le COBALI s'occupe dans son plan d'action. Les inquiétudes sur le sujet sont surtout reliées à la conformité des installations septiques des résidences isolées et aux rejets directs à la rivière de certains secteurs municipaux. Dans plusieurs municipalités, l'inspection n'est pas systématique et des rejets peuvent survenir et alimenter en éléments nutritifs les lacs et cours d'eau.

Finalement, la troisième cause à la diminution de la qualité de l'eau la plus retenue lors de la consultation publique concerne la dénaturalisation des rives. Par exemple, plusieurs riverains aménagent leur rive en enlevant les végétaux indigènes et en semant du gazon afin d'avoir une « belle pelouse » et d'obtenir une belle vue sur le plan d'eau. Malheureusement, ce geste dénaturalise la bande riveraine et favorise l'écoulement d'herbicides et de pesticides dans le plan d'eau, augmente l'eutrophisation du plan d'eau par l'ajout de ces substances et accélère le phénomène de l'érosion, par le marnage, par les vagues et par les eaux de ruissellement. En effet, le littoral, ainsi privé des végétaux qui retenaient l'eau et le sol, ne résiste plus à l'érosion. Selon des études effectuées sur certaines portions de la rivière du Lièvre, les rives présentant généralement une plus grande susceptibilité à l'érosion sont situées en milieu bâti (COBALI, 2005).

### **3.2 Enjeu 2 = Érosion des rives**

Cet enjeu retient beaucoup d'attention car le phénomène de l'érosion est très présent sur le territoire du bassin versant. Divers facteurs peuvent accentuer le phénomène et parfois même en être responsable : la force du courant, le marnage, les crues printanières et automnales, les vagues et les glaces. De plus, la vitesse du processus d'érosion peut varier selon le substrat des berges, le relief et l'état de la bande riveraine. Toutefois, un autre type d'érosion est aussi dévastateur, l'érosion

anthropique engendrée par l'accès à l'eau des animaux de ferme (malgré la nouvelle réglementation), par la destruction des berges lors de travaux routiers, par la circulation d'embarcations à moteur ou par le marnage produit par la gestion et la régularisation des eaux (COBALI, 2005). Quelques-unes de ces causes ont été mentionnées à plusieurs reprises lors des rencontres de consultation publique, tels les impacts des activités nautiques dont l'augmentation est observée depuis 2002, lorsque le CCGRL (Comité de consultation sur la gestion de la rivière du Lièvre), prédécesseur du COBALI, a ramassé des billes flottantes entre les municipalités de St-Aimé-du-Lac-des-Îles et de Notre-Dame-du-Laus. Les moteurs des bateaux sont de plus en plus puissants et donc de plus en plus rapides. Les vagues produites sont donc plus fortes et plus hautes, ce qui augmente la force de l'impact de la vague sur la rive. Des particules se détachent et créent de l'érosion au point d'impact. La dénaturalisation des rives, comme nous le disons plus haut, est également une cause importante d'érosion; sans elle, les végétaux naturellement présents peuvent agir comme des stabilisateurs de la rive par leurs racines, en plus d'offrir un habitat de qualité à de nombreuses espèces de petits mammifères, d'amphibiens, d'insectes, et parfois de poissons, et de servir d'« éponge » qui réduit l'effet des périodes de crue et d'étiage.

Sur le territoire du bassin versant, il existe de nombreux barrages et trois réservoirs principaux (Mitchinamecus, Kiamika et lac du Poisson Blanc) qui servent à la régularisation d'une partie de l'eau de la rivière du Lièvre. En période de crue, la gestion de l'eau de ces réservoirs vise en priorité à empêcher ou limiter les inondations, puis elle vise à favoriser la production hydroélectrique, tout en respectant des balises pour la protection de la faune, l'amélioration de la navigabilité et le bien-être des riverains et villégiateurs (COBALI, 2005). Cette variation des niveaux de l'eau entraîne des conséquences sur les rives car certaines subissent de l'érosion, ce qui entraîne une réduction de la surface de certains terrains privés. Un sous-comité du COBALI, le sous-comité des débits et niveaux, travaille sur le suivi de l'application du scénario de gestion. Lors de l'élaboration de son plan d'action, le COBALI tentera de proposer des solutions à l'érosion des rives découlant des variations de niveau des plans d'eau régularisés. Toutefois, comme il est souvent difficile de départager les causes d'érosion, les solutions recherchées viseront prioritairement la stabilisation des berges, afin de les rendre plus résistantes à ces diverses causes.

### **3.3 Enjeu 3 = Destruction des habitats fauniques (avifaune et frayères)**

Les principales causes qui sont associées à cet enjeu sont le développement domiciliaire et de villégiature, la dénaturalisation des rives et la variation des niveaux d'eau.

L'augmentation des constructions en bordure des plans d'eau dégrade certains milieux naturels et entraîne dans la population consultée des inquiétudes quant à la sauvegarde des habitats fauniques. Il ne s'agit pas ici de s'opposer au développement domiciliaire, mais bien de s'assurer que la capacité de support d'un plan d'eau est prise en compte, que les règlements de protection des rives et du littoral sont rigoureusement appliqués et que les installations septiques sont conformes à la réglementation, tant pour leur installation que pour leur entretien. À titre d'exemples, en contravention d'un règlement existant, un promoteur qui remblaie un milieu humide pour construire des maisons au bord d'un lac nuit énormément à la biodiversité dont ces milieux humides sont porteurs; la construction d'un chalet immédiatement à côté d'une frayère constitue un danger très grand pour le maintien de cette frayère.

La dénaturalisation des rives est aussi évoquée comme cause pour cet enjeu. Lorsqu'une bande riveraine est modifiée et dévégétalisée, ce geste prive plusieurs espèces d'un habitat nécessaire à leur survie. Cette dénaturalisation, en réduisant la protection du soleil pour le littoral, entraîne aussi le réchauffement de l'eau, ce qui nuit à des espèces ayant besoin d'eau plus fraîche. Pensons à un ruisseau qui sert d'incubateur à des alevins d'ombles de fontaine. Les grandes herbes d'un rivage naturel gardent à l'eau la fraîcheur nécessaire à cette espèce. Coupons ces herbes pour les remplacer par du gazon, ou, pire encore, par un enrochement, les poissons perdent à la fois la fraîcheur de l'eau et l'alimentation provenant des insectes vivant dans ces herbes. Répétons ce scénario sur deux ou trois émissaires du lac, et il n'y aura plus d'ombles de fontaine dans ce lac en quelques années...

Sur le territoire du bassin versant, il existe plusieurs zones d'exploitation contrôlées (zec), pourvoiries et associations de pêche. Les membres de ces regroupements sont très sensibles à la fluctuation des populations de poissons. Dans le bassin versant, on dénombre 54 espèces de poissons dont les espèces les plus prisées sont l'omble de fontaine, le grand brochet, le doré jaune et le touladi. En plus de la variation naturelle des niveaux d'eau causée par Dame Nature, la présence de réservoirs peut occasionner une problématique pour la reproduction de certaines populations de poissons. La variation des niveaux de l'eau entraîne une perte d'habitat pour le touladi et cette problématique serait présente au réservoir du lac du Poisson Blanc, puisque de nombreuses frayères à touladis ont été répertoriées en zone littorale peu profonde. Des efforts sont faits, dans le cadre du plan de gestion des niveaux d'eau, pour tenir compte de cette problématique, mais les études devront se poursuivre pour trouver des solutions afin de diminuer l'impact sur les populations concernées. Il en est de même pour le doré jaune et le touladi dans le réservoir Mitchinamecus. De plus, la présence de plusieurs autres barrages sur le territoire du bassin versant contribue à limiter la libre circulation du poisson (COBALI, 2005).

En parallèle à la détermination des enjeux d'action, le sous-comité du PDE a amorcé une réflexion sur les sujets pour lesquels le COBALI possède peu d'information et qui seront traités dans le prochain portrait du bassin versant de la rivière du Lièvre. En plus des trois enjeux retenus qui vous sont présentés ci-haut, le Conseil d'administration a donc identifié des sujets prioritaires de recherche d'informations. Cette liste de sujets devient l'enjeu numéro quatre.

### **3.4 Enjeu 4 = Recherches d'informations sur :**

- ❖ L'approvisionnement en eau potable et le rejet des eaux usées des municipalités du bassin versant
- ❖ La qualité des eaux souterraines
- ❖ L'identification et l'état des milieux humides présents dans le bassin versant

## **CONCLUSION**

La réalisation du diagnostic a permis de soulever une liste de problématiques présentes sur le territoire du bassin versant. De ces problématiques, certaines se démarquent. La qualité de l'eau de la rivière du Lièvre, de ses affluents et des divers plans d'eau est une préoccupation majeure pour la population du bassin versant. Car, même si la rivière du Lièvre possède une cote de bonne qualité (Selon l'indice de la qualité bactériologique et physicochimique du MDDEP) et qu'une nette amélioration est observée depuis 1988, et en particulier depuis 1994, avec la fin de la « drave » et la mise en service de stations de traitement des eaux usées municipales et industrielles, la population est sensible à cette question, et certains secteurs sont identifiés comme nécessitant que des actions y soient prises, pour améliorer tant les écosystèmes aquatiques présents que la qualité de l'eau potable. De plus, avec la forte augmentation du développement domiciliaire et de villégiature, la pression est de plus en plus forte sur le milieu aquatique et la ressource eau.

L'érosion des berges est une autre préoccupation majeure des riverains de la rivière du Lièvre et de certains plans d'eau de son bassin versant. Ce sujet est revenu à plusieurs reprises lors des rencontres de consultation publique. Le COBALI établira à court terme un plan d'action sur cette thématique.

La multitude de lacs sur le territoire du bassin versant (3 768), l'augmentation dans la population de la conscience de l'importance des écosystèmes fauniques et le développement du récréotourisme en milieu naturel comme axe majeur de développement des régions des Laurentides et de l'Outaouais,

expliquent sans doute pourquoi la question de la destruction des habitats fauniques, en particulier les frayères mais aussi les habitats d'oiseaux aquatiques, est retenue comme une priorité par la population du territoire du bassin versant.

La tenue de cette consultation publique a permis d'établir une vision commune des membres du Conseil d'administration et des représentants de la population rencontrés lors des rencontres de consultation. Les commentaires et suggestions recueillis ont apporté des compléments importants au travail fait par le COBALI et ont également permis d'alimenter la richesse des connaissances du territoire du bassin versant. Avec la détermination des enjeux prioritaires, le COBALI amorcera la prochaine étape de la réalisation de son Plan directeur de l'eau, l'identification des objectifs, des indicateurs et des moyens d'action. Cette étape permettra d'identifier, pour chacun des enjeux sélectionnés, des objectifs généraux auxquels seront rattachés des objectifs spécifiques et d'où découleront des propositions de moyens d'action. Un plan d'action sera élaboré et soumis à nouveau à la consultation publique. Il permettra de mettre en application des actions concrètes pour atteindre des objectifs dont les indicateurs de succès auront été définis au préalable.

Le COBALI poursuit sa route sur le chemin de l'instauration d'une gestion intégrée de l'eau par bassin versant et souhaite continuer à se faire des alliés tout au long de son parcours afin que tous ensemble, nous puissions rechercher, diffuser et réaliser, dans un cadre cohérent, des solutions pour améliorer la santé des cours d'eau, des lacs et des écosystèmes qui y sont associés, au bénéfice des générations actuelles et futures.

Pour terminer, le COBALI tient à remercier les experts qui ont collaboré à la réalisation de ce diagnostic. Leur participation a permis de mieux comprendre les problématiques du bassin versant et d'entrevoir des pistes de solutions à implanter pour les solutionner. Un grand merci aussi à toutes les personnes présentes lors des rencontres de consultation publique. Sans elles, tous les efforts du COBALI pour améliorer l'eau du bassin versant resteraient vains, puisque, sans écho dans la population, ils ne pourraient se concrétiser en actions probantes.

## BIBLIOGRAPHIE

COBALI, 2005. *Pour la qualité de l'eau du bassin versant de la Lièvre* : Portrait. 87 p.

Ministère de l'Environnement, 2004. *Gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec* : Cadre de référence pour les organismes de bassins versants prioritaires. Gouvernement du Québec. 20 p.

Ministère de l'Environnement (MENV-b), 2004. *Élaboration d'un plan directeur de l'eau* : Guide à l'intention des organismes de bassins versants. Gouvernement du Québec. 71 p.

ROBVQ, 2004. *L'élaboration du plan directeur de l'eau à l'échelle du bassin versant* : Recueil d'information pratique. 22 p.

Problèmes	Causes	A-Nouveau développ. domiciliaire et résidence secondaire en principale	B-Dévelop. touristique et de villégiature	C-Activité nautique (navigation de plaisance)	D-Déboisement des rives	E-Construction de nouvelles routes	F-Exploitation forestière sur terres publiques et privées	G-Exploitation agricole	H-Exploitation faunique	I-Rejets d'eaux contaminées (pollution)	J-Manque de sensibilisation des Lois et Règlements	K-Variation des niveaux de l'eau	L-Bijes flottantes	M-Nature des sols	N-Phénomènes naturels	O-Autres
1-Diminution de la qualité de l'eau		X	<b>X</b>	X	<b>X</b>		X		<b>X-9</b>	X			X			
2-Turbidité		X	X	<b>X</b>	<b>X</b>		X		<b>X</b>				<b>X-10</b>	X-11		
3-Eutrophisation		<b>X</b>	X	X	<b>X</b>	X	X	X	<b>X</b>	X				X		
4-Destruction des habitats fauniques (frayère et avifaune)		<b>X</b>	X	<b>X</b>	X	X	X-4		X-7	X	<b>X</b>			X-12	X-13	
5-Diminution du poisson			<b>X</b>	X			X-4	X-5	<b>X-8</b>	<b>X</b>	X					X-14
6-Présence d'espèces envahissantes		X	<b>X</b>	<b>X-3</b>			<b>X-6</b>	X	X							
7-Érosion des rives		X	<b>X</b>	X	<b>X</b>	X	X-5			X	<b>X</b>		X-10	X		
8-Inondation											<b>X</b>			<b>X</b>	<b>X-15</b>	
9-Étiage											<b>X</b>			<b>X</b>	<b>X-18</b>	
10-Baisse progressive de niveau de lacs		X	<b>X</b>				X							<b>X</b>	<b>X-15-18</b>	
11-Risque de mouvement de terrain		X	X		<b>X</b>	X				X			<b>X</b>	<b>X</b>		
12-Diminution de la qualité du paysage (aspect visuel des rives)		<b>X</b>	X		<b>X</b>	X	<b>X</b>			X						
13-Manque d'accès publics à l'eau		<b>X-1</b>	<b>X</b>													<b>X-16</b>
14-Nuisance pour les riverains et utilisateurs des plans d'eau		X-2	<b>X-2</b>	<b>X</b>					X	X	<b>X</b>	X				X-17

X-1- Privatisation des rives  
X-2- Vitesse et nombre de bateaux  
X-3- Absence de lavage des bateaux  
X-4- Ponceaux, chemins (entretien non adéquat)  
X-5- Accès animaux à l'eau  
X-6- Utilisation d'engrais (phosphore)  
X-7- Braconnage  
X-8- Surpêche et braconnage  
X-9- Cas de ND-Laus et embouchure de Kiamika

X-10- Argileux et sablonneux  
X-11- Forte pluie  
X-12- Castors  
X-13- Augmentation pop. de Goélands, VTT et peu d'aires protégées  
X-14- Présence de barrages  
X-15- Bris d'équipements  
X-16- Accès non adéquat  
X-17- Présence de barrages et plan de gestion débits et niveaux  
X-18- Soutirage d'eau

Problèmes Causes	A-Développement domiciliaire et de villégiature	B-Rejets d'eaux usées et contaminées	C-Activité nautique (navigation de plaisance)	D-Dénaturalisation des rives	E-Manque de sensibilisation aux règlements et aux impacts	F-Exploitation forestière sur terres publiques et privées	G-Exploitation agricole	H-Exploitation faunique	I-Construction de routes	J-Variation des niveaux de l'eau	K-Nature des sols	L-Phénomènes naturels	M-Autres
1-Diminution de la qualité de l'eau	X	X	X	X	X	X- Turbidité	X			X- Turbidité	X		
2-Érosion des rives	X		X	X	X		X- Accès animaux à l'eau	X		X	X- Argileux et sablonneux	X	
3-Destruction des habitats fauniques (frayère et avifaune)	X		X	X	X	X- Turbidité	X	X- Braconnage	X	X		X- Castors	X- Aug. goélands, quads
4-Inondation	X			X	X					X		X- Connaissance	X- Bris d'équip.
5-Eutrophisation	X	X		X	X	X			X			X	
6-Présence d'espèces (faune et flore) envahissantes ou introduites	X	X	X- Abs. - lavage bateaux		X-Esp. introduite		X- Engrais et fumure	X				x- Castors, vent, oiseaux	
7-Risque de mouvement de terrain	X			X	X				X		X	X	
8- Étiage \ sécheresse	X- Destruc. milieu humide			X- Destruc. milieu humide		X- Destruc. milieu absorbant				X		X- Connaissance	X-Demandes externes
9-Diminution de la qualité du paysage (aspect visuel des rives)	X			X	X	X			X				X- Mine, barrage, ligne élec.
10-Nuisance pour les riverains et utilisateurs des plans d'eau	X-Vitesse et nombre de bateaux	X	X		X					X			X-Barrages et billes flottantes
11-Manque d'accès publics à l'eau	X- Rives privées				X								X- Accès non adéquat

## ANNEXE 3

### Bilan des commentaires spécifiques

- A. Intervenants économiques**
- B. Groupes environnementaux et fauniques**
- C. Monde municipal**
- D. Citoyens**

#### A. Consultation publique des intervenants économiques

##### Points soulevés à plusieurs reprises

- Plusieurs rappellent l'importance de la protection et de la conservation d'une bande riveraine de protection (propriété privée et secteurs agricole et forestier).
- On souligne l'impact potentiel des quads près des cours d'eau, dans les cours d'eau, en forêt et dans les territoires sensibles (tels les tourbières ou autres terrains humides)

##### 1. Diminution de la qualité de l'eau

- Il y a plusieurs sites ou d'importantes piles d'écorces ou des anciennes décharges posent peut-être un risque à la qualité de l'eau souterraine.
- Nous n'avons que peu d'information sur la qualité de l'eau de surface et encore moins sur la qualité de l'eau souterraine.

##### 2. Érosion des rives

- La géomorphologie de certaines rivières fait qu'elles sont en soi plus vulnérables à l'érosion (par exemple les sections sinueuses et méandreuses de la rivière Kiamika ).
- Les variations de débits dans les rivières (tant naturelles que dans les secteurs contrôlés) peuvent avoir un effet sur l'érosion des berges et éventuellement sur les variations du fond de la rivière.
- Lorsque la glace prend quand le niveau d'eau est haut et que ce niveau descend beaucoup pendant l'hiver, les dommages aux rives peuvent être augmentés.

##### 3. Destruction d'habitats fauniques

- Ajouter les causes potentielles suivantes :
  - Rejets d'eaux usées
  - Feux de forêt
  - Manque de contrôle de l'accès au territoire pour une certaine période une fois les travaux forestiers complétés (pour donner une chance à la forêt de se refaire).
- Dans les exercices de planification de développement du territoire, il est impérieux de prévoir des zones sans développement.
- Les tortues sont des espèces dont l'habitat est parfois menacé.

#### 4. Inondations

- Certains liens de causes à effets semblent inversés.
- Il ne faut pas oublier la construction des routes et du développement du territoire (par ex. stationnements...) comme cause de l'augmentation des inondations (à cause de l'imperméabilisation du territoire).

#### 5. Eutrophisation

- Il faut retenir l'exploitation agricole comme cause potentielle, mais pas la construction des routes.
- Il faut traiter de la question de l'entretien des « ponceaux orphelins », construits il y a 10 ou 20 ans pour l'exploitation forestière, dans des zones qui ne sont plus exploitées.

#### 6. Présence d'espèces envahissantes ou introduites

- C'est une préoccupation pour plusieurs participants.
- La gestion du niveau des plans d'eau peut avoir un impact sur ces espèces (par ex. la gestion du niveau du Lac-des-Îles dans la question de la myriophylle à épis).

#### 9. Diminution de la qualité du paysage

- L'industrie forestière est en train de se doter d'outils et de politiques pour prendre en compte et bien gérer cet aspect.

#### 11. Manque d'accès publics à l'eau

- Les gens d'un village ou d'une région devraient avoir accès aux plans d'eau locaux même s'ils ne sont pas riverains.
- Le système de désignation de droits exclusifs à certains plans d'eau tels ceux octroyés à la SEPAQ ou à certaines pourvoies limite l'accès aux plans d'eau publics.
- La présence de barrages sur le territoire du bassin versant pose des obstacles à la libre circulation nautique entre certaines sections de plans d'eau.

#### Autres commentaires

- Cela aurait aidé d'avoir eu plus de temps pour faire une analyse correcte des problèmes.
- Il y a une absence de politique d'accès au territoire forestier public.
- Il y a aussi une préoccupation pour le remplissage des milieux humides

### **B. Consultation publique des groupes environnementaux et fauniques**

#### Points soulevés à plusieurs reprises

- Plusieurs rappellent l'importance de la protection et de la conservation d'une bande riveraine de protection (propriété privée et secteurs agricole et forestier), car son absence est la source de plusieurs de ces problématiques.
- La sensibilisation des décideurs et des usagers est primordiale.
- Les changements climatiques sont aussi un élément dont il faut tenir compte dans plusieurs des problématiques.

## 1. Diminution de la qualité de l'eau

- Les changements climatiques sont aussi une cause dont il faut tenir compte (notamment l'augmentation de la température).
- L'exploitation forestière doit également être retenue comme cause, car, à cause du petit nombre d'inspecteurs, le suivi n'est pas assez rigoureux ; les travailleurs forestiers (en majorité des contractuels) négligent certains travaux, par exemple l'installation ou l'entretien des ponceaux.
- Les participants affirment que la cause principale est la dénaturalisation des rives.

## 2. Érosion des rives

- La sensibilisation des élus et fonctionnaires municipaux est une très bonne chose, mais il faudrait aussi rejoindre les notaires et les agents d'immeubles, qui donnent souvent de fausses informations sur cette question, par manque de connaissance.
- Les nouveaux riverains devraient aussi être systématiquement rencontrés afin de leur expliquer les règlements sur la protection des rives et les impacts de leur dénaturalisation; certaines associations de riverains le font déjà; il faudrait généraliser cette pratique sur tous les plans d'eau urbanisés.
- La variation des niveaux de l'eau provoque également beaucoup d'érosion, surtout pour les riverains de la rivière du Lièvre.

## 3. Destruction d'habitats fauniques

- Ajouter le rejet des eaux usées comme cause déterminante dans cette destruction.
- Dans les phénomènes naturels, il faudrait ajouter ici les feux de forêts.

## 4. Inondations

- Même si le barrage de Kiamika est en bon état, certaines digues sont très dangereuses;
- Nous avons très peu de données sur les barrages de lacs, bien que les variations de leur niveau peuvent avoir un impact important en aval; il faudrait approfondir nos connaissances sur ces barrages et digues.

## 5. Eutrophisation

- Cette problématique est considérée plus importante que celle des inondations lors de cette rencontre.
- La cause la plus importante du vieillissement prématuré des lacs est le rejet des eaux usées ou contaminées; c'est une opinion très répandue, puisque c'est la cause qui a recueilli le plus de points dans toutes les problématiques étudiées.
- Il faut ajouter le réchauffement de l'eau comme cause importante (il est causé par le déboisement des rives, mais aussi par les coupes forestières).
- Il faut retenir l'exploitation agricole comme cause potentielle, comme pour ce qui est de la présence d'espèces envahissantes ou introduites (6).
- Ajouter dans « autres » les barrages.

## 6. Présence d'espèces envahissantes ou introduites

- C'est une préoccupation pour plusieurs participants; d'ailleurs, cette problématique passe devant les inondations lors de cette rencontre.
- Dans les causes naturelles, il faudrait ajouter les pluies acides.
- Le réchauffement climatique est aussi en cause, comme dans plusieurs autres problématiques.

- La construction de routes, lorsqu'elle entraîne l'utilisation de roches et gravier non lavés, peut être une cause de propagation de ces espèces.
- Il faut insister sur l'installation de lavoirs à bateaux en bordure des lacs.
- En plus du goéland, l'augmentation du Cormoran à aigrette est inquiétante.

#### 7. Risque de mouvement de terrain

- L'érosion créée par la variation des niveaux de l'eau affaiblit les talus et occasionne des pertes de terrain parfois très importantes, surtout en bordure de la Lièvre.

#### 8. Étiage/sécheresse

- Ces phénomènes ont aussi des impacts sur les puits de surface de certains résidants du bassin versant.
- La nature des sols est aussi en cause.
- Les changements climatiques rendront de plus en plus fréquentes ces situations.
- Le phénomène de l'étiage est très important au réservoir du lac du Poisson Blanc.

#### 9. Diminution de la qualité du paysage

- Les campings, golfs et hôtels mal conçus, mal placés et mal intégrés à l'environnement sont une cause importante de dégradation des paysages.
- Il faut s'assurer que les exploitants forestiers, surtout privés, respectent le RNI en bordure des plans d'eau.

#### 11. Manque d'accès publics à l'eau

- Pour certains, le manque d'accès publics est une solution plutôt qu'un problème.
- En général, il y a peu d'ouverture à augmenter les accès publics, à cause des problèmes causés par des gens peu préoccupés de l'avenir du plan d'eau.
- Certains recommandent que l'accès aux lacs ensemencés soit restreint.
- Si l'accès public existe, il doit être contrôlé, afin d'éviter, par exemple, la transmission d'espèces introduites; or, peu de municipalités ont les moyens d'exercer ce contrôle; le gouvernement devrait appuyer de telles mesures, autrement elles sont inaccessibles à la plupart.

#### Autres commentaires

- Un nouveau phénomène prend de l'ampleur : des promoteurs achètent des propriétés riveraines pour location à court terme; les villégiateurs, n'étant que de passage, ont moins de souci pour la protection du plan d'eau; ce phénomène peut être relié à plusieurs des problématiques évoquées.
- Suggestion : faire venir et diffuser le film « J'ai pour toi un lac », d'Alain Belhumeur.
- Il faudra sensibiliser les décideurs afin qu'ils prêchent par l'exemple.
- Merci pour la consultation, et pour le travail du COBALI.
- Les Amis de la Lièvre ont remis, lors de la rencontre, un avis écrit dont nous donnons ici un bref résumé :
  - Dans l'ensemble, les problématiques identifiées sont appropriées, mais les liens entre les causes et les problématiques ne sont pas toujours bien identifiés.
  - Beaucoup de problématiques seraient réglées si la réglementation existante était appliquée, et ce, autant au niveau municipal que ministériel.
  - Certaines causes devraient être reformulées.
  - La priorité des Amis de la Lièvre, c'est une solution juste et équitable sur la gestion de l'eau. La situation actuelle a des impacts sur l'environnement, sur les propriétés riveraines et sur le

récréotourisme. Les niveaux trop hauts causent des inondations et de l'érosion; les niveaux trop bas entraînent des problèmes pour l'accès à l'eau potable et pour l'habitat du poisson.

### **C. Consultation publique monde municipal**

#### 1. Diminution de la qualité de l'eau

- On souligne le cas d'une pisciculture qui se déverse directement dans la rivière.
- Les 10 mètres (zone de protection) du bord de la rive ne sont pas toujours respectés.
- Il y a dépérissement des arbres.

#### 2. Érosion des rives

- Si la réglementation était bien respectée, il n'y aurait pas d'érosion due au développement domiciliaire et de villégiature.

#### 3. Destruction d'habitats fauniques

- Les variations importantes de la rivière du Lièvre entre le barrage des Rapides-des-Cèdres et Val-des-Bois ont entraîné l'assèchement d'une frayère (1995).

#### 4. Inondations

- La gestion des barrages est remise en question.
- Le phénomène des gaz à effet de serre est aussi en cause.

#### 5. Eutrophisation

- Comment évalue-t-on la capacité d'accueil d'un plan d'eau? Il y a 20 ans, le MRNF avait un programme capable d'en faire l'évaluation, mais ce programme est depuis inutilisé. On ne connaît pas la raison pour laquelle cet outil d'évaluation ne sert plus.
- Les MRC devraient tenir compte de la capacité support d'un plan d'eau dans leur schéma d'aménagement.
- Il faut évaluer la turbidité du plan d'eau.

#### 6. Présence d'espèces envahissantes ou introduites

- Les lieux pour laver les bateaux sont insuffisants ou inadéquats.
- Les débarcadères sont mal équipés en services sanitaires.
- Il n'y a aucun contrôle des bateaux qui font des séjours prolongés sur l'eau.

#### 7. Risque de mouvement de terrain

- La variation des niveaux de l'eau est une cause.

#### 8. Étiage/sécheresse

- Le soutirage doit être une préoccupation du COBALI.
- Le dynamitage de l'entrée de la rivière des Mille-Îles est soulevé comme solution et semble faire consensus.

## 9. Diminution de la qualité du paysage

- Il faut tenir compte de l'impact visuel du dépérissement des arbres ou des arbres abattus par les castors.
- L'augmentation de la population des castors suscite beaucoup d'interrogations. Comment freiner leur impact sur la qualité du paysage sans enfreindre les lois sur la protection de la faune?

## 10. Nuisance pour les riverains et utilisateurs des plans d'eau

- Les gros bateaux sont une source de nuisance.
- La réglementation de l'activité nautique est mal appliquée.

## 11. Manque d'accès publics à l'eau

- Les municipalités doivent conserver des terrains riverains pour des usages publics.
- Les écluses de Poupore devraient être ouvertes pour permettre la navigation de Buckingham à Val-des-Bois.

## Autres commentaires

- Les élus présents reconnaissent la pertinence du rôle du COBALI et souhaitent que l'organisme ne baisse pas les bras devant la tâche à accomplir.

# **D. Consultation publique des citoyens**

## 1. Diminution de la qualité de l'eau

- Des questions sont posées sur les modalités de mesure de la qualité de l'eau.
- Il faut caractériser les eaux usées, afin de savoir comment les traiter.
- La responsabilité de la qualité de l'eau n'est pas clairement répartie entre les ministères.
- Il faut ajouter dans les causes l'utilisation de pesticides (insecticides et herbicides).
- Il faudra développer les connaissances sur les rejets d'eau des municipalités.

## 2. Érosion des rives

- Les variations du niveau de l'eau sont trop fréquentes; on en questionne le bien-fondé et, d'emblée, elles sont perçues très négativement.
- La puissance des moteurs à bateau est mal réglementée.
- Selon certains, le développement domiciliaire s'effectue déjà dans les règles de l'art. Ce n'est donc pas un problème; ce n'est pas une priorité.
- Il faut baisser davantage le niveau des réservoirs (Mitchinamecus et Kiamika) à l'automne pour faire face aux grosses crues du printemps.

## 3. Destruction d'habitats fauniques

- Les frayères à dorés sont affectées par les barrages High Falls et Poupore.
- L'augmentation de la population des castors est une menace pour les habitats fauniques (suggestion : contacter l'Association des trappeurs).
- Le non-respect des règlements est une cause importante.

#### 4. Inondations

- À cause de la déforestation, la descente de l'eau est plus rapide et contribue à augmenter le niveau de l'eau.
- Certains affirment que la variation des niveaux de l'eau dans la gestion des barrages cause des inondations.

#### 5. Eutrophisation

- Il faut retenir l'exploitation agricole comme cause potentielle.
- Dans les zones agricoles, la bande de protection pour les ruisseaux n'est pas très respectée.

#### 6. Présence d'espèces envahissantes ou introduites

- Le réchauffement climatique augmente la chaleur de l'eau; par conséquent, il est responsable de la prolifération d'espèces envahissantes.
- On questionne la pertinence d'ensemencement de 5 000 à 10 000 truites à Notre-Dame-de-la-Salette.

#### 7. Risque de mouvement de terrain

- Selon un participant, c'est le ministère de la Sécurité publique qui est responsable de dédommager le propriétaire qui perd son terrain.

#### 8. Étiage/sécheresse

- La gestion des barrages est remise en question.
- Le contrat des niveaux d'eau est questionné.
- Le débit d'eau est coupé pour permettre à Énergie la Lièvre la vente d'électricité.

#### 11. Manque d'accès publics à l'eau

- Dans certains cas, le niveau d'eau rend inaccessibles les accès publics.

#### Autres commentaires

- Selon un citoyen, l'inspection des installations septiques n'est pas toujours faite selon les règles de l'art.
- Un site Internet pour connaître les lois et les règles est proposé : [www.cec.org](http://www.cec.org)
- La coupe forestière a une répercussion sur la nidation de certaines espèces d'oiseaux.

Problèmes Causes		Prioriser	A-Développement domiciliaire et de villegiature	B-Rejets d'eaux usées et contaminées	C-Activité nautique (navigation de plaisance)	D-Dénaturalisation des rives	E-Manque de sensibilisation aux réglements et aux impacts	F-Exploitation forestière sur terres publiques et privées	G-Exploitation agricole	H-Exploitation faunique	I-Construction de routes	J-Variation des niveaux de l'eau	K-Nature des sols	L-Phénomènes naturels	M-Autres
1-Diminution de la qualité de l'eau	1	X	X	X	X	X	X- Turbidité	X			X- Turbidité	X			
2-Érosion des rives	2	X		X	X	X		X- Accès animaux à l'eau		X	X	X- Argileux et sablonneux	X		
3-Destruction des habitats fauniques (frayère et avifaune)	3	X		X	X	X	X- Turbidité	X	X- Braconnage	X	X		X- Castors	X- Aug. goélands, quads	
4-Inondation	5	X			X	X					X		X-Connaisance	X- Bris d'équip.	
5-Eutrophisation	4	X	X		X	X	X			X			X		
6-Présence d'espèces (faune et flore) envahissantes ou introduites	6	X	X	X- Abs. - lavage bateaux		X-Esp. Introduite		X- Engrais et fumure	X				x- Castors, vent, oiseaux		
7-Risque de mouvement de terrain	8	X			X	X				X		X	X		
8- Étiage \ sécheresse	7	X- Destruc. milieu humide			X- Destruc. milieu humide		X- Destruc. milieu absorbant				X		X-Connaisance	X-Demandes externes	
9-Diminution de la qualité du paysage (aspect visuel des rives)	9	X			X	X	X			X				X- Mine, barrage, ligne élec.	
10-Nuisance pour les riverains et utilisateurs des plans d'eau	10	X-Vitesse et nombre de bateaux	X	X		X					X			X-Barrages et billes flottantes	
11-Manque d'accès publics à l'eau	11	X- Rives privées				X								X- Accès non adéquat	